

## **Briefing 2018: Sahara Occidental et MINURSO**

### **Résumé**

1. Des navires transportant des phosphates marocains du Sahara occidental ont été saisis et la cargaison de l'un d'entre eux a été confisquée. L'accord de pêche UE-Maroc a également été jugé "invalide" en raison de son inclusion du Sahara occidental. Les défenseurs de l'UE et de l'Afrique du Sud ont clairement indiqué que l'occupation marocaine du Sahara Occidental est illégale
2. Les violations des droits de l'homme dans le Sahara occidental sous occupation marocaine se sont poursuivies. Les manifestants condamnés dans des procès inéquitables; Sahraouis battus et assassinés.
3. Le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination demeure non réalisé, un quart de siècle après l'arrivée de la MINURSO, mandatée pour organiser un référendum.

### **Recommandations**

Nos recommandations indiquent des mesures que le Conseil de sécurité de l'ONU pourrait prendre immédiatement et d'autres mesures qui seront essentielles pour résoudre le conflit au Sahara occidental.

#### ***Immédiatement***

1. Accorder à l'opération de maintien de la paix de la MINURSO le mandat légal de surveiller et de faire rapport sur les droits de l'homme dans les territoires contrôlés par le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO. Cet organe doit rapporter ses conclusions directement au Conseil de sécurité de l'ONU et constituer une présence permanente jusqu'au référendum.
2. En s'appuyant sur l'importante reconnaissance par les tribunaux du monde entier des droits des Sahraouis à contrôler leurs ressources naturelles, exige la fin de l'extraction des ressources naturelles du Sahara Occidental à travers des transactions qui ne tiennent pas compte des intérêts et des souhaits des Sahraouis autochtones.
3. Mandater la MINURSO pour soutenir le respect du droit international en surveillant et en faisant rapport sur l'exploitation illégale des ressources du Sahara Occidental par le Maroc

## ***Dès que possible***

4. Fixer une date pour la tenue d'un référendum libre et équitable au Sahara occidental avec une option pour l'indépendance sur le bulletin de vote, conformément à la norme juridique internationale établie de l'autodétermination.
5. Élaborer un plan robuste en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour faire appliquer les résultats du référendum, si l'une des parties ne respecte pas la décision de l'électorat sahraoui.

## **Aperçu**

Les progrès vers une solution politique au conflit au Sahara Occidental restent dans l'impasse. Suite à l'action ferme de l'ONU de s'opposer aux aventures militaires du Maroc en 2016-17, la puissance occupante a été plus prudente. Cependant, il semble que toutes les dispositions de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU de l'an dernier concernant la situation de Guerguerat n'aient pas encore été mises en œuvre.

Il convient de noter la récente nomination de Horst Kohler comme Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies au Sahara occidental et de Colin Stewart comme Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO. L'expérience de M. Stewart dans le passé de l'ONU comprend cinq années de missions au Timor oriental pendant la transition vers l'indépendance. Il existe de solides parallèles historiques et juridiques entre les cas du Timor oriental et du Sahara occidental - deux anciennes colonies européennes occupées par leurs voisins beaucoup plus grands en 1975. Dans le cas du Timor oriental, l'ONU a réussi à organiser un référendum avec l'indépendance proposée en option.

Un autre développement majeur en 2017 a été l'application réussie du droit international par un tribunal d'Afrique du Sud pour saisir le phosphate du Sahara Occidental qui était exporté illégalement. Néanmoins, le Maroc poursuit ses efforts pour profiter économiquement de l'occupation du territoire. De plus, la répression et les violations des droits de l'homme se poursuivent dans les zones du Sahara occidental sous occupation marocaine, comme détaillé ci-dessous.

## **Droits de l'Homme**

Pour le peuple sahraoui, la dure réalité de l'impasse persiste jour après jour. Tous continuent d'être privés du droit à l'autodétermination que l'accord de cessez-le-feu de l'ONU leur avait promis il y a 26 ans

Ceux qui vivent sous occupation marocaine font face à d'autres dénis de leurs droits. L'organisation de défense des droits de l'homme sahraouie Adala soutient qu'il y a eu plusieurs meurtres de citoyens sahraouis par des colons marocains ces dernières années, le dernier en date de novembre 2017; et que la police marocaine prête peu d'attention à ces cas. De plus, comme c'est devenu une routine, les forces de sécurité marocaines continuent d'utiliser la violence pour briser les manifestations pacifiques des Sahraouis et restreindre leur liberté d'expression.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Amnesty International (2017) Maroc/Sahara occidental 2016/17, <https://www.amnesty.org/en/countries/middle-east-and-north-africa/morocco/report-morocco/>

## **Toujours pas de justice pour les prisonniers politiques sahraouis**

En 2016, on espérait que le nouveau procès des militants sahraouis des droits humains «Gdeim Izik» (emprisonnés après la dissolution du camp de protestation sahraoui Gdeim Izeik en 2010) pourrait corriger le parti pris et l'injustice de leur premier procès. Cependant, à la fin du nouveau procès en juillet 2017, il était clair que cela ne devait pas être le cas. Les lourdes peines du premier procès ont été largement confirmées, après un processus très partial.

L'ancien Président-Rapporteur du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, le Professeur Mads Andanaes, était présent en tant qu'observateur au procès de 2017. Il commente:

“ Au cours des procédures pénales engagées contre le "Groupe Gdeim Izik", tant de violations graves des garanties de procès équitable ont eu lieu que les condamnations sont devenues dangereuses. Le présent rapport documente les violations graves des règles de droit international sur la torture et le droit à un procès équitable.

Les condamnations n'étaient pas fondées sur des preuves suffisantes. Les rapports de la police et de la gendarmerie ont été utilisés comme preuve; la défense n'a pas été capable de le contester. Les détenus ont été soumis à la torture. Le préjugé manifeste dans la procédure, avec des juges qui ne pouvaient pas contrôler leur cour contre un procureur dominateur et un avocat pour les victimes, était un spectacle indigne.

Il ne fait aucun doute que les détenus du groupe de Gdeim Izik ont été soumis à la torture. Le Maroc contrevient à plusieurs articles de la Convention des Nations Unies contre la torture, à l'article 1 pour torture pendant l'arrestation et l'interrogatoire, à l'article 12 pour absence d'enquête, à l'article 14 pour violation du droit de plainte, à l'article 15 pour aveux obtenus sous la torture, et à l'article 16 pour traitement inhumain en détention.”<sup>2</sup>

Le Professeur Andanaes note en outre que cette dernière affaire s'inscrit dans une série de violations des droits de l'homme dans le système de sécurité et de justice marocain, que son travail avec les Nations Unies lui a fait connaître; et qu'il est clair qu'il existe des préoccupations particulières en ce qui concerne le bilan du Maroc en matière de droits de l'homme au Sahara occidental.

Il est à noter que certains prisonniers ont demandé l'aide des Nations Unies. Le 20 mars 2017, Sidi Abdallahi Abahah, l'un des détenus, a appelé «la MINURSO à inclure dans son mandat la protection de la population sahraouie», sentiments qui ont été repris le lendemain par son confrère Abadallahi Toubali..<sup>3</sup>

## **Un rôle clair pour la MINURSO**

Non seulement les violations des droits de l'homme commises par les forces marocaines au Sahara occidental sont inacceptables en elles-mêmes. Mais elles impliquent également la MINURSO et le travail des Nations Unies au Sahara Occidental car, en renforçant la méfiance envers le Maroc chez le peuple

---

<sup>2</sup> Foreword à Moe, T. S. (2017) Rapport de l'Observateur: le procès de 2017 contre des prisonniers politiques du Sahara occidental.

<sup>3</sup> Moe, T. S. (2017) Rapport de l'Observateur: le procès de 2017 contre des prisonniers politiques du Sahara occidental.

sahraoui et en perpétuant un climat de peur et de violence, elles ne peuvent que faire obstacle à un règlement pacifique du conflit.

Il est donc extraordinaire que la MINURSO n'ait même pas le mandat de surveiller la situation des droits de l'homme sur le territoire, et encore moins de «protéger la population». Dans nos recommandations, nous soulignons donc une fois de plus la nécessité de donner à la MINURSO un mandat légal pour, à tout le moins, surveiller les droits de l'homme au Sahara occidental.

## Ressources Naturelles

### Les exportations marocaines de phosphates sahariens occidentaux bloquées

Suite à des réclamations légales portant sur la propriété de la cargaison faite par la République arabe sahraouie démocratique (RASD), deux navires transportant des phosphates extraits au Sahara occidental ont été arrêtés par des tribunaux étrangers en 2017. Alors que le navire détenu au Panama a été libéré (en attendant l'issue de l'affaire), la cargaison de 5,5 millions de dollars de NM Cherry Blossom, détenue en Afrique du Sud, a été saisie. L'affaire a été portée devant la cour par la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Le tribunal sud-africain a noté la décision de la Cour de justice de l'UE selon laquelle le commerce des ressources du Sahara occidental était contraire au droit international.

Par la suite, une autre compagnie maritime qui a été impliquée dans le commerce des phosphates sahariens, LT Ugland de l'île de Man, a annoncé qu'elle cesserait de transporter toute cargaison depuis le territoire contesté "jusqu'à ce que la question soit réglée".<sup>4</sup>

### L'UE déclare que l'accord de pêche UE-Maroc est invalide en raison du Sahara occidental

Suite à un renvoi de la Haute Cour du Royaume-Uni de l'affaire portée par la Western Sahara Campaign UK, l'avocat général Wathelet de la Cour de Justice de l'UE a rendu un avis selon lequel :

*"L'accord de pêche conclu entre l'UE et le Maroc est invalide parce qu'il s'applique au Sahara occidental et à ses eaux adjacentes ... l'UE a manqué à son obligation de ne pas reconnaître la situation illégale résultant de la violation, par le Maroc, du droit de peuple du Sahara occidental à l'autodétermination."*<sup>5</sup>

Dans le cadre du protocole de pêche entre l'Union européenne et le Maroc, l'UE accorde au Maroc une aide annuelle de 14 millions d'euros pour le développement de son secteur de la pêche. Mais le gouvernement marocain consacre la part la plus importante de ce soutien à l'expansion de l'industrie de la pêche au Sahara Occidental occupé. La Commission n'ignore pas qu'elle encourage le commerce contrôlé par le Maroc au Sahara occidental: l'année dernière, des fonctionnaires de la CE se sont rendus sur le territoire pour effectuer des contrôles techniques sur les exportateurs marocains. Les investissements marocains dans les énergies renouvelables sont également en augmentation au Sahara Occidental, dont une partie importante va à des entreprises appartenant à la famille royale marocaine.

Pour être clair, le développement économique, en particulier dans les domaines de l'énergie propre et renouvelable, est en soi positif: mais pas au détriment des droits du peuple sahraoui. Une économie dirigée et bénéficiant d'une occupation militaire ne mènera pas à la prospérité et au bien-être à long terme. Au

---

<sup>4</sup> Lars T. Ugland, Président, cité dans la compagnie maritime de l'île de Man quittant le Sahara occidental jusqu'à résolution du conflit, <http://wsrw.org/a106x3931>

<sup>5</sup> Court de Justice de l'Union Européenne (2018) Communiqué de presse 01/18, <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2018-01/cp180001en.pdf>

contraire, cela accentuera les inégalités au Sahara occidental et rendra le conflit encore plus difficile à résoudre.

## Conclusions

Le pouvoir marocain incontrôlé - manifeste dans la violence contre les civils et l'exploitation illégale des ressources du Sahara occidental - apporte l'instabilité au territoire. Surtout, le déni continu du droit des Sahraouis à l'autodétermination crée des tensions, de la frustration et «une situation illégale», selon les termes de l'avocat général de l'UE

L'ONU doit prendre des mesures pour renforcer la confiance parmi la population de la région, en particulier les Sahraouis, que la loi et les droits de l'homme seront respectés dans l'avenir du Sahara occidental. Sans cette confiance, un conflit renouvelé demeure un danger; avec elle, une solution pacifique devient une possibilité.

Nos recommandations indiquent que le Conseil de sécurité des Nations Unies pourrait et devrait prendre des mesures.

---

### **Le Forum d'Action pour le Sahara Occidental [wsaforum.org](https://wsaforum.org)**

Le Forum d'action pour le Sahara Occidental (en anglais, WSAF) est une organisation internationale de plaidoyer axée sur le Sahara occidental. L'ASFU plaide pour que les Nations Unies (ONU) respectent leurs obligations légales et morales pour permettre à la MINURSO d'organiser et de mettre en œuvre un référendum libre et équitable au Sahara Occidental. Travaillant avec un éventail de gouvernements, d'ONG, de syndicats et de défenseurs des droits de l'homme, WSAF mène des campagnes internationales et des efforts de lobbying, et fournit des informations et des ressources pour les activistes et les décideurs du monde entier.